



**Décodeur**

L'ESSENTIEL DES SIGLES

**2021**

# A

**Aah** : Allocation adulte handicapé

**Accès aux droits** : L'information des allocataires sur les prestations sociales et familiales constitue pour la Caf des Côtes d'Armor l'un des moyens pour lutter contre le non-recours et faciliter l'accès aux droits.

**Adfaam** : Association départementale des familles d'accueil et assistants maternels

**Adij** : Association départementale information jeunesse / L'Association départementale information jeunesse (Adij) des Côtes d'Armor et le réseau des 17 points information jeunesse (Pij) facilitent l'accès à tous les jeunes aux informations concernant le droit des femmes et sensibilisent à l'égalité femmes et hommes par des animations pédagogiques avec les jeunes.

**Adil** : Agence départementale pour l'information sur le logement

**Aeeh** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

**Af** : Allocations familiales

**Afas** : Aides financières d'action sociale

**Afc** : Aides financières collectives

**Afi** : Aides financières individuelles

**Ajpp** : Allocation journalière de présence parentale

**Al** : Allocation logement

**Ale** : Allocation logement étudiant

**Alf** : Allocation de logement familiale

**Allocataire** : Personne qui reçoit une allocation, c'est-à-dire une prestation financière, prévue par la législation en cours et attribuée périodiquement ou ponctuellement à certains particuliers en fonction de critères établis.

**Als** : Allocation de logement sociale

**Alsh** : Accueils de loisirs sans hébergement / Les Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh), outre leurs objectifs pédagogiques à destination des enfants et des jeunes, aident les familles à concilier leur vie familiale, professionnelle et sociale. La Caf apporte un soutien tant dans l'accompagnement technique que par des aides financières.

**Alur** : Accès au logement et urbanisme rénové

**Amf** : Association des maires de France / Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (Amf). L'association a pour objectif d'apporter un appui aux élus locaux. Elle est présente sur le département des Côtes d'Armor depuis 1991.

**Anru** : Agence nationale pour la rénovation urbaine

**Apedys** : Association de parents d'enfants dyslexiques

**Apel** : Association de parents d'élèves de l'enseignement libre

**Api** : Allocation de parent isolé

**App** : Ateliers de pratiques professionnelles

**Apl** : Aide personnalisée au logement

**Ars** : Agence régionale de santé

**Ars** : Allocation rentrée scolaire

**As** : Action sociale

**Asf** : Allocation de soutien familial

**At** : Accidents du travail

**Avf** : Aide aux vacances familiales

**Avpf** : Assurance vieillesse du parent au foyer

**Avip** : L'Aide aux vacances sociales (Avs) est un dispositif en tiers payant qui s'adresse à certaines familles allocataires sous certaines conditions. L'aide a pour objectif de favoriser le départ en vacances de familles ayant besoin d'accompagnement social à la préparation du séjour.

**Avs** : Aide aux vacances sociales

A – B  
C

**B** **Bafa** : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs

**Bafd** : Formation du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

**Bénéficiaire** : Il ne faut pas confondre la notion « d'allocataire » et de « bénéficiaire ». En effet, plusieurs bénéficiaires peuvent dépendre d'un compte unique « allocataire ». C'est le cas pour une famille par exemple.

**Bsi** : Baromètre social institutionnel

Afin de mieux connaître les attentes des salariés de la Sécurité sociale, de mesurer les tendances du climat social au sein de l'institution et d'orienter les actions et les politiques de ressources humaines, l'Union des caisses nationales de Sécurité sociales (Ucanss) a mis en place un baromètre social institutionnel (le Bsi).

**C** **Calp** : Connexion à la personne

**Carsat** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

**Ccapex** : Commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

Les Commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex) sont les instances destinées à coordonner et piloter la stratégie de prévention des expulsions. La Caf participe à cette instance.

**Ccas** : Centre communal d'action sociale

**Cci** : Chambre du commerce et de l'industrie

**Cckb** : Communauté de communes du Kreiz-Breizh

**Ccmoss** : Commission consultative des marchés des organismes de sécurité sociale

**Cdap** : Consultation des dossiers allocataires par les partenaires

La Cdap est un extranet dédié aux partenaires, permettant notamment la consultation sécurisée de certaines données allocataires, via internet, en se rendant sur le site Caf.fr. Ce service nécessite pour le partenaire une habilitation et la signature d'une convention avec la Caf.

**Cdd** : Contrat à durée déterminée

**Cdi** : Contrat à durée indéterminée

**Cdr** : Centre de ressources Bretagne Normandie

Les Centres de ressources, anciennement pôles régionaux mutualisés, constituent une des premières formes de mutualisation mise en œuvre dans la branche Famille via la mise en commun d'expertises afin de les mettre à disposition des Caf et de relayer les projets, doctrines et évolutions d'outils nationaux.

**Cej** : Contrat « Enfance et jeunesse »

Le Contrat « Enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et une collectivité territoriale, ou un regroupement de communes. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

A – B  
C

# C

**Cckb** : Communauté de communes du Kreiz Breizh

**Cf** : Complément familial

**Cfdt** : Confédération française démocratique du travail

**Cfe / Cgc** : Confédération française de l'encadrement / Confédération générale des cadres

**Cftc** : Confédération française des travailleurs chrétiens

**Cgpme** : Confédération générale des petites et moyennes entreprises

**Cgt** : Confédération générale du travail

**Clas** : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) est un dispositif de soutien à la fonction parentale financé par la Caf. Fixés par la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, les Clas désignent l'ensemble des actions visant :

– À offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école et qu'ils ne se trouvent pas toujours dans leur environnement.

– À apporter aux parents, un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

– À contribuer à l'égalité des chances et la prévention de l'échec scolaire.

**Clca** : Complément de libre choix d'activité

**Cmg** : Complément de libre choix du mode de garde

Le Complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est versé par la Caf. Il comprend la prise en charge partielle de la rémunération d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e). Son montant varie selon le nombre d'enfants à charge, l'âge de l'enfant et les ressources. Un minimum de 15 % des frais reste à la charge de l'allocataire.

**Cnaf** : Caisse nationale des allocations familiales

**Cnav** : Caisse nationale d'assurance vieillesse

**Cnamts** : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

**Codaf** : Comité départemental administratif de lutte contre les fraudes

**Cog** : Convention d'objectifs et de gestion

**Cpam** : Caisse primaire d'assurance maladie

**Cpme** : Confédération des petites et moyennes entreprises

**Cpog** : Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion

**Cqp** : Certificat de qualification professionnelle

**Cse** : Comité social et économique

**Csg** : Contribution sociale généralisée

**Csu** : Conseiller de service à l'utilisateur

**Ctg** : Convention territoriale globale

Les Ctg recouvrent l'ensemble des politiques familiales et sociales de la Caf, elles structurent l'offre globale de service et sont établies et déclinées avec chacun des Epci. Il convient de noter une particularité des Côtes d'Armor sur l'importance des fusions intercommunales, ramenant le nombre d'Epci de 32 à 8, sous l'effet de la loi NOTRe.

A – B  
C

**D** **Datamaning** : Outil reposant sur une modélisation des dossiers présentant des indus. Les dossiers présentant les plus grandes similitudes avec ce modèle sont affectés d'un socle de risque et peuvent être sélectionnés pour un contrôle, considérant qu'ils doivent présenter des risques financiers comparables.

**Dcf** : Direction comptable et financière

**Ddcs** : Direction départementale de la cohésion sociale

En France, les Directions départementales de la cohésion sociale (Ddcs) sont des services déconcentrés de l'État officiant auprès du préfet de département dans les domaines de la politique sociale, du logement, de la politique de la ville, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

**Dgfip** : Direction générale des finances publiques

**Direccte** : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

**Dqi** : Démarche qualité intégrée

**F** **Fap** : Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

**Fcsb** : Fédération des centres sociaux et sociaux culturels de Bretagne

**Fjt** : Foyers de jeunes travailleurs

La Caf soutient les Foyers de jeunes travailleurs (Fjt) en leur qualité d'outil d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie en veillant à faire coïncider leur implantation territoriale avec les besoins identifiés. Pour ce faire, elle poursuit le financement de l'accompagnement socio-éducatif proposé par ces structures en faveur des jeunes de 16 à 25 ans. Les Fjt constituent en effet une réponse adaptée aux jeunes quittant le foyer familial et pour lesquels le Fjt est la première étape vers l'accès au logement des jeunes.

**Fnas** : Fonds national d'action sociale

Le budget d'action sociale est mobilisé au niveau national via le Fonds national d'action sociale (Fnas) et est en partie redistribué sous forme de dotations aux Caf. Au-delà du socle national, elles choisissent les aides qu'elles proposent à leurs allocataires en fonction des spécificités de leur territoire.

**Fo** : Force ouvrière

**Fondation Orange** :

La fondation « Orange » développe en France et dans le monde 3 programmes d'éducation numérique depuis 2015 : les FabLabs Solidaires pour les jeunes en décrochage scolaire, les Maisons Digitales pour les femmes sans emploi ni qualification et un dispositif « Ensemble pour l'insertion des jeunes ».

**Fsl** : Fonds de solidarité pour le logement

Le Fonds de solidarité pour le logement (Fsl) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement (factures, loyers...).

D – E

F – G

H

**E** **Eaje** : Établissement d'accueil du jeune enfant  
La Caf contribue au financement des Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) et contribue ainsi au développement de l'offre d'accueil des enfants de moins de 6 ans en versant des subventions aux gestionnaires d'établissements et services : crèches collectives, familiale, parentales, d'entreprise, haltes garderies, jardins d'enfants, structures multi-accueil.

**Eden** : Environnement digital et écosystème numérique

**Egoc** : Entente du grand ouest et du centre

L'Entente du grand ouest et du centre (Egoc) est un service mutualisé de formation des Caf de Bretagne (sauf Finistère), Pays de Loire, Normandie et Centre.

**Ehpad** : Etablissement pour personnes âgées dépendantes

**Emmaüs Connect** :

Emmaüs Connect est une association du mouvement Emmaüs qui accompagne depuis 2010 les publics en précarité sociale et numérique vers les opportunités offertes par le web. L'association agit via un réseau de terrain pour accompagner les publics (tremplins et formations, accès solidaire à l'équipement et la connexion, médiation avec les opérateurs téléphoniques...). Au niveau national, plus de 30 000 personnes ont déjà été accompagnées dans les espaces de solidarité numérique d'Emmaüs Connect ou dans des structures partenaires (structures sociales, opérateurs de services publics, médiathèques...).

**Epci** : Établissements publics de coopération intercommunale

Un Établissement public de coopération intercommunale (Epci) est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie de l'intercommunalité.

Le département compte 8 Epci : Saint-Brieuc Armor Agglomération, Dinan Agglomération, Lannion Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Loudéac Communauté Bretagne Centre, Leff Armor Communauté et la Communauté de communes du Kreiz Breizh.

**Ephad** : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

**Esat** : Établissement et service d'aide par le travail

**Etp** : Équivalent temps plein

**Evs** : Espace de vie sociale

**G** **Ga** : Gestion administrative

**Gca** : Gestionnaire conseil allocataire

**Gdd** : Gestion des droits

**Gpec** : Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (Gpec) est une gestion anticipée et préventive des ressources humaines, en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques de l'entreprise. À l'échelle de notre Caf, il s'agit d'anticiper par exemple les départs en retraite à venir et de programmer les embauches à suivre en fonction des enjeux des différents secteurs d'activité tout en prenant en considération les rendus de postes à prévoir sur la période conventionnelle.

**Gepers** : Gestion de la personne et des tiers

**H** **Hqe** : Haute qualité environnementale

**Hlm** : Habitation à loyer modéré

D – E

F – G

H

**Ideal** : Intégration des demandes d'aide au logement

**Ime** : Institut médico éducatif

**Indus** :

Le versement de prestations peut générer des indus. L'indu, c'est-à-dire un versement de prestations fait à tort, peut être la conséquence des règles législatives, d'une erreur de notre part, ou de déclarations tardives ou inexactes des allocataires sur d'éventuels changements de situation. Ainsi, contrairement à une idée répandue, indu n'est pas synonyme de fraude, qui suppose une intention de tromper. Seule une partie des indus est liée à des erreurs et ces erreurs ne sont pas majoritairement intentionnelles.

**Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques

**Iql** : Indicateurs de qualité de liquidation

Il s'agit de mesurer « en direct » la qualité de la liquidation sur la base d'un échantillon de dossiers. Ces indicateurs sont mesurés en sortie de liquidation (Iql0) et 6 mois après celle-ci (Iql6).

**Ign** : Institut national de l'information géographique et forestière

**Irp** : Instances représentatives du personnel

**Irr** : Indicateurs de risques résiduels

Ces indicateurs se définissent comme un instrument de mesure du niveau de risque financier affectant de manière résiduelle les dépenses d'un exercice. Ils expriment ainsi le montant non évaluable ou non détectable suite à la mise en œuvre des actions de contrôle interne. On distingue l'Irr métier qui mesure les risques d'erreur de liquidation (manuelles et automatiques) et l'Irr données entrantes calculé à partir des résultats de l'opération paiement à bons droits et fraudes à 9 et 24 mois.

**Laep** : Lieu d'accueil enfant parent

Accompagner un enfant dans son parcours de vie, c'est lui assurer un développement social et moteur basé sur l'écoute et l'échange avec les parents. C'est au cœur de ce partenariat familial que gravite toute la mission des Lieux d'accueil enfant parent (Laep). Inspirés des Maisons Vertes de Paris créées par Françoise Dolto, les Laep ont pour vocation d'accompagner mutuellement la famille dans une double démarche :

- Favoriser en priorité la parole comme mode d'expression privilégié entre les enfants et leurs parents,
- Miser sur la vie en collectivité, la dimension participative des activités proposées et l'échange d'expérience entre parents pour contribuer à l'éveil social de l'enfant.

La Caf joue un rôle primordial dans le développement des Laep sur le département.

**Lcbc** : Loudéac communauté Bretagne centre

**Lfss** : Loi de financement de la Sécurité sociale

**Lolf** : Loi organique relative aux lois des finances

**Ltc** : Lannion Trégor communauté

I - J  
K - L

# M

- Mam** : Maison d'assistants maternels
- Mdja** : Maison des jeunes et des adolescents
- Mdph** : Maison départementale des personnes handicapées
- Mdd** : Maison du département
- Mdr** : Maîtrise des risques
- Medef** : Mouvement des entreprises de France
- Mfs** : Maison France service
- Mjc** : Maison des jeunes et de la culture
- Mnc** : Mission nationale de contrôle des organismes de sécurité sociale
- Mp** : Maladies professionnelles
- Msa** : Mutualité sociale agricole

La Mutualité sociale agricole (Msa) est le régime de protection sociale des personnes salariées et non salariées des professions agricoles. Dans une approche « guichet unique », la Msa gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, accidents du travail et maladies professionnelles et le recouvrement.

- Msap** : Maison de services au public
- Mva** : Majoration pour la vie autonome

# N

- Nir** : Numéro identifiant au répertoire
- Nsi** : Nouveau système d'information

# O

## Open Data :

Dans le cadre de la démarche Open Data, la Cnaf et les Caf mettent à disposition de toutes les données dont elles sont dépositaires. Le site Cafdata accueille ces données sur le [caf.fr](http://caf.fr). Le site est structuré autour de trois grandes catégories de données :

- Les statistiques allocataires, prestations et services,
- Les indicateurs de l'activité des Caf,
- Les services au public.

Les données sont documentées et expliquées à travers des informations additionnelles, les métadonnées, qui les caractérisent, les décrivent et les rendent ainsi plus accessibles pour tous.

- Osa** : Offre de service allocataires
- Osp** : Offre de service partenaires
- Otd** : Oppositions à tiers détenteur

M – N  
O – P

# P

**Pah** : Prêt pour l'amélioration de l'habitat

**Paje** : Prestation accueil jeune enfant

**Pass** : Parcours d'accueil à la sécurité sociale

**Pdal** : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

**Pde** : Plan de déplacement entreprise

**Pdlhi** : Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

**Pdalhpd** : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

Le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (Pdalhpd) comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire, si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

**Pde** : Plan de déplacements d'entreprise

Le Plan de déplacements d'entreprise (Pde) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier notamment.

**Pedt** : Projet éducatif territorial

Le Projet éducatif territorial (Pedt) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

M - N  
O - P

# P

**Pfs et Csu** : Plate-forme de service et Conseillers de service à l'utilisateur

Depuis le 1er décembre 2017, nous disposons d'une plate-forme de service (Pfs) régionale pour l'accueil téléphonique des allocataires. Cette plate-forme de services « BREZ » est le fruit d'une collaboration avec la Caf d'Ille et Vilaine dans le cadre du Schéma régional de mutualisation. Rappelons que dans ce cadre, la Caf a été désignée Caf pivot de la téléphonie depuis avril 2013. Ce sont les Conseillers de service à l'utilisateur (Csu) qui sont en charge de la réponse téléphonique à la Caf.

**Ppa** : Prime d'activité

**Pno** : Propriétaire non-occupant

**Pqvt** : Plan de qualité de vie au travail

**PrePare** : Prestation partagée de l'éducation de l'enfant

**Ps** : Prestation de service

Le soutien de la Caf aux temps libres et aux loisirs des enfants poursuit deux finalités : Contribuer à l'épanouissement des enfants par le développement quantitatif et qualitatif de solutions d'accueil et répondre aux besoins diversifiés des familles par une meilleure conciliation entre la vie familiale et professionnelle. Pour développer ces orientations, la Caf s'appuie sur les accueils de loisirs déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse qu'elle soutient au moyen de la Prestation de service (Ps).

**Pso** : Prestation de service ordinaire

**Psu** : Prestation de service unique

La Prestation de service unique (Psu) est versée par la Caf aux Eaje pour participer, sous certaines conditions, au fonctionnement des structures.

M - N  
O - P

## Q

**Qpv** : Les Quartiers prioritaires de la politique de la ville

La politique de la ville repose sur un partenariat entre l'État, les collectivités locales et leurs partenaires (Caf, bailleurs sociaux, associations...) et s'appuie sur une géographie prioritaire. Les périmètres des quartiers prioritaires sont fixés par un décret sur l'ensemble du territoire national. Ils ont été définis sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants.

## S

**Senacs** : Système d'échanges national des centres sociaux

**Scop** : Société coopérative ouvrière de production

**Sngp** : Service national de gestion de la paie

**Snap** : Service national d'appui à la production

**Smqi** : Système de management par la qualité intégrée

**SOLiHA** : Solidaires pour l'habitat

**Sru** : Solidarité au renouvellement urbain

**Svi** : Serveur vocal interactif

## R

**Rpe** : Les Relais petite enfance qui remplacent les Relais parents assistants maternels (Rpam)

Les Relais petite enfance sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les Rpe apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences.

**Reaap** : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

**Rnb** : Recueil national des bénéficiaires

**Rncps** : Répertoire national commun de la protection sociale

**Rsa** : Revenu de solidarité active

Q - R  
S - T

**S** **Sbaa** : Saint-Brieuc Armor agglomération est l'une des 8 Epci que compte le département.

**Sdavs** : Schéma directeur d'animation de la vie sociale

**Sdsf** : Schéma départemental des services aux familles

Le premier Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) est arrivé à terme fin 2017 et a été prolongé en 2018. La qualité du partenariat qui s'est révélée à cette occasion, a permis de faire avancer des sujets sur lesquels la Caf n'aurait pu avancer seule. Si le Sdsf reste un outil fédérateur permettant une approche prospective, il faut rester vigilant, les acteurs et les politiques des partenaires de la caisse peuvent changer rapidement.

C'est pourquoi, il est essentiel de maintenir la dynamique partenariale et institutionnelle lors de l'élaboration du nouveau Schéma 2019-2022, lequel intégrera l'enfance et la jeunesse, en complément de la petite enfance et de la parentalité. Le volet « jeunesse » permet d'envisager une signature du Schéma par la Région.

Bien que départemental le Sdsf des Côtes d'Armor, a vocation à se décliner en huit schémas territoriaux à l'échelle des Établissements publics de coopération intercommunale (Epci). Ainsi, à l'issue de la signature du Sdsf, un travail de déclinaison du schéma à l'échelle intercommunale s'engagera pour chacun des 8 schémas territoriaux.

**T** **Tacite** : Traitement de l'acquittement du contrôle interne pour la certification de l'information avec tableaux d'évaluation

**Tap** : Temps d'accueil périscolaire

**Trop-perçu** : Il peut arriver qu'un allocataire perçoive une aide de la Caf à tort ou que son montant soit supérieur à celui auquel l'allocataire avait réellement droit. Dans ce cas, on parle de « trop-perçu ».

Q – R  
S – T

**U** **U2p** : Union des entreprises de proximité  
**Ucanss** : Union des caisses nationales de sécurité sociale  
**Udaf** : Union départementale des associations familiales  
**Uioss** : Union immobilière des organismes de sécurité sociale  
**Unafam** : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques  
**Unsa** : Union nationale des syndicats autonomes  
**Upa** : Union professionnelle des artisans  
**Urssaf** : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

**V** **Vacaf** : La Caf aide à financer les vacances des allocataires, sous certaines conditions, dans les structures labellisées « Vacaf ». Ces aides aux Vacances familles (dites Vacaf) prennent en charge, en totalité ou partiellement, les frais d'un séjour en vacances en famille ou d'accès à une structure d'animation socioculturelle pour les enfants pendant les vacances.  
**Vademecaf** : Valoriser les acquis de base du métier de technicien Caf  
**Vae** : Validation des acquis de l'expérience

**Z** **Zrr** : Zone de revitalisation rurale  
Une Zone de revitalisation rurale (Zrr) correspond à un ensemble de communes reconnues comme fragiles et bénéficiant à ce titre d'aides d'ordre fiscal. Elles se caractérisent notamment par une faible densité de population. Deux zones sont identifiées en Côte d'Armor, la Communauté de commune du Kreiz Breizh et Loudéac communauté Bretagne centre.

U – V  
W – X  
Y – Z



Directeur de la publication : Frédéric Ozenne, Directeur de la Caf des Côtes d'Armor  
Rédaction et réalisation : Magalie Cozler Paranthoen, responsable communication de la Caf  
Photos de couverture : Sophia-Laure Cristofeni, service des Aides financières collectives de la Caf

Dans un souci de respect de notre environnement, ce support est imprimé sur papier entièrement recyclé par la caisse d'Allocations familiales d'Ille-et-Vilaine.

Ne pas jeter sur la voie publique / Reproduction sans autorisation préalable interdite / Mai 2022  
Autres crédit photos : Caf des Côtes d'Armor ; Wayhome studio ; Rawpixel ; Freepix ; Fernando Cortes ; Jacob Lund.